

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
19 avril 2001  
Français  
Original: arabe

---

**Lettres identiques datées du 18 avril 2001, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de l'Iraq  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président du Groupe des États arabes pour le mois d'avril 2001 et au nom des États membres de la Ligue des États arabes, de vous informer que je demande le maintien des points ci-après, énumérés au paragraphe 8 de la déclaration du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil est saisi et sur l'état de leur examen :

1. La question de Palestine.
16. Le problème du Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.
19. La question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.

Je demande en outre que l'on donne pour instruction au secrétariat du Conseil de sécurité de ne supprimer aucun des points concernant la question de Palestine, la situation au Moyen-Orient et l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables et que l'on maintienne sur la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi tous les points relatifs à ces questions qui y figurent dans la mesure où ils concernent la responsabilité qui incombe au Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la République d'Iraq  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
et Président du Groupe des États arabes  
(*Signé*) Mohammed A. **Al-Douri**